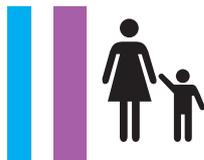


The background features a series of vertical stripes in three colors: light blue, purple, and dark blue. The stripes are arranged in a repeating pattern across the width of the image.

**FRANÇAIS**

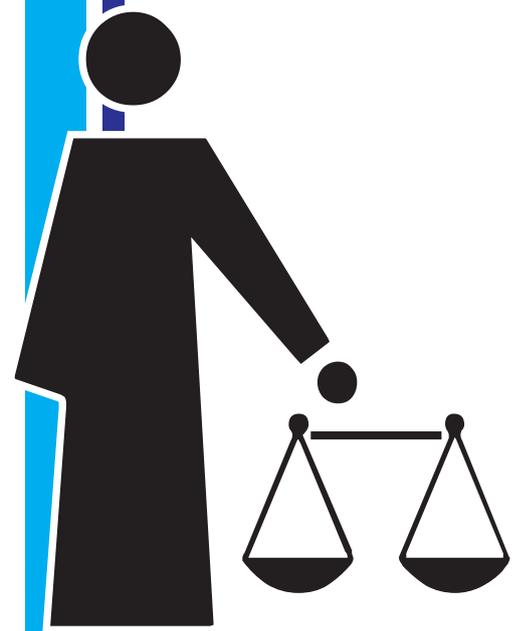


# Índice

|   |   |          |
|---|---|----------|
|    | <b>Légalité</b>                               | Pag. 122 |
|   | • Entrée en Espagne                           | Pag. 124 |
|   | • Visa  | Pag. 124 |
|   | • Séjour                                      | Pag. 125 |
|   | • Résidence                                   | Pag. 125 |
|   | • Regroupement familial                       | Pag. 126 |
|   | • Enracinement                                | Pag. 127 |
|   | • Travail                                     | Pag. 127 |
|   | • Adresses d'intérêt                          | Pag. 129 |
|   | • Nationalité                                 | Pag. 129 |
|   | • Adresses d'intérêt                          | Pag. 131 |
|    | <b>Enseignement Officiel</b>                  | Pag. 132 |
|   | • Enseignement réglé                          | Pag. 134 |
|   | • Formation complémentaire                    | Pag. 135 |
|   | • Adresses d'intérêt                          | Pag. 136 |
|    | <b>Travail</b>                                | Pag. 138 |
|   | • Sécurité sociale                            | Pag. 140 |
|   | • Recherche active d'emploi                   | Pag. 141 |
|   | • Adresses d'intérêt                          | Pag. 142 |
|    | <b>Santé</b>                                  | Pag. 144 |
|   | • Autres services                             | Pag. 147 |
|   | • Adresses d'intérêt                          | Pag. 148 |
|    | <b>Logement</b>                               | Pag. 150 |
|   | • Logement libre                              | Pag. 152 |
|   | • Logement protégé (V.P.O.)                   | Pag. 153 |
|   | • Logement d'intégration sociale              | Pag. 155 |
|   | • Assistance Juridique en matière de logement | Pag. 155 |
|  | <b>Autres sujets d'intérêt</b>                | Pag. 156 |
|   | • Permis de conduire                          | Pag. 158 |
|   | • Autres                                      | Pag. 158 |
|   | • Écoles maternelles                          | Pag. 159 |
|   | • Adresses d'intérêt                          | Pag. 159 |
|  | <b>Associations</b>                           | Pag. 160 |
|   | • UGT   | Pag. 162 |
|   | • ANAFE-CITE-CC.OO.                           | Pag. 165 |
|   | • Croix Rouge Pampelune                       | Pag. 167 |
|   | • Associations d'immigrants                   | Pag. 170 |







GUIDE DE RESSOURCES POUR LES JEUNES  
IMMIGRANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES

**LÉGALITÉ**

## LÉGALITÉ



### ENTRÉE EN ESPAGNE

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles vous pouvez souhaiter rentrer en Espagne :

- De passage en route vers un autre pays.
- Visite touristique.
- Pour y résider.
- Pour y résider et y travailler.
- Pour y étudier.

IL IMPORTANT de savoir que les conditions requises sont différentes selon le but de votre voyage.

#### Quelles sont les conditions requises pour rentrer en Espagne?

En général, l'étranger qui souhaite rentrer en Espagne devra :

- Le faire par les postes aménagés (ports, aéroports ou frontière terrestres).
- Être muni du passeport ou d'un document de voyage qui accrédite son identité.
- Être muni du visa en vigueur s'il est exigible.
- Présenter un certificat médical.
- Ne pas avoir des prohibitions expresses d'entrée.
- Il devra aussi accréditer les raisons de son voyage et prouver qu'il peut subvenir à ses besoins pendant son séjour dans l'État Espagnol.

*Lorsqu'il existe des raisons exceptionnelles à caractère humanitaire, à intérêt public ou l'accomplissement d'engagements acquis par l'État Espagnol, on remet à la personne étrangère une autorisation d'entrée sans qu'elle ait à remplir toutes les conditions précédentes.*



### VISA

#### Qu'est-ce que c'est?

Le visa est une sorte d'étiquette qui se colle à l'une des pages du passeport, qui doit être demandé et émis par le Consulat d'Espagne de votre pays d'origine avant de venir en Espagne.

#### Y a-t-il plusieurs types de visa?

Le type de visa dépend de la raison pour laquelle vous venez dans l'État Espagnol. C'est pourquoi il faut faire la différence, à grands traits, entre plusieurs types de visas : de passage, de séjour, de résidence, de travail et de résidence, et d'études.

\*Actuellement un grand nombre des immigrants qui arrivent en Espagne ont dans leur passeport un visa de voyage comme touristes, ce qui fait que leur séjour en Espagne est très limité dans le temps et qu'ils ne sont pas autorisés à y résider ni à y travailler. Le séjour d'un étranger en Espagne, devient illégal, à partir du lendemain de la date où le visa est périmé.

#### Faut-il toujours un visa?

En général, le visa, est une exigence pour entrer en Espagne pour la plupart des pays. Cependant, les étrangers qui se trouvent dans l'une des situations exceptionnelles établies, n'ont pas besoin de visa pour séjourner en Espagne pendant des périodes inférieures à 90 jours. Ex.: les ressortissants de pays avec lesquels on a accordé sa suppression, les réfugiés, les diplomatiques.

Vous recevrez toute l'information nécessaire dans les associations d'aide aux immigrants.



## SÉJOUR

### Qu'est le séjour ?

Le séjour est la situation dans laquelle se trouve l'étranger qui n'est pas titulaire d'une autorisation de séjour mais qui a l'autorisation pour rester en Espagne pour une durée qui ne dépasse pas 90 jours par semestre à partir de la date de la première entrée.

La situation de séjour est autorisée grâce au visa de séjour (sauf pour les cas où il n'est pas exigé) et l'on peut demander une prolongation du séjour, en respectant toujours la limite temporelle que l'on vient de citer.

### Quelle est la situation prévue pour les étudiants ?

Les étrangers qui souhaitent réaliser des travaux de recherche ou de formation non rémunérés, ou poursuivre ou compléter des études, doivent demander le visa d'études correspondant, qui permettra à l'étranger de rester en Espagne en situation de SÉJOUR pour la réalisation de ces études.

### Quelle est la durée de ce séjour ?

La durée sera la même que celle du cours où il est inscrit, ou celle du travail de recherche qu'il est en train de faire. En outre, il pourra être prolongé annuellement lorsque l'intéressé accrédite qu'il remplit toujours les conditions requises et qu'il a passé les preuves pertinentes, ou que ses travaux de recherche avancent convenablement.

### Quelles ont les conditions requises pour obtenir un visa d'études ?

L'étranger doit remplir les conditions requises pour l'entrée, il doit avoir été admis dans un centre

d'enseignement ou scientifique espagnol, ses moyens économiques nécessaires doivent être garantis, et s'il s'agit d'un étudiant mineur, il faut l'autorisation de ses parents ou tuteurs.

### Est-ce que je peux travailler si je suis titulaire de ce visa d'études ?

Les étrangers qui sont titulaires du visa d'études peuvent être autorisés à réaliser des activités lucratives professionnelles si elles sont compatibles avec la réalisation de leurs études et que les revenus obtenus n'ont pas le caractère de ressource suffisante pour leur subsistance ou séjour.

### Est-ce que ma famille peut venir vivre avec moi ?

L'étranger peut demander les visas de séjour pour que leurs parents séjournent en Espagne pendant la durée de leurs études.

### Qu'entend t'on par parents à ces effets ?

Le terme parent est relatif au conjoint et aux enfants de moins de 18 ans ou soumis à l'autorité parentale ou tutelle, ils n'auront, en aucun cas, l'autorisation de travailler.

## RÉSIDENCE

### Qu'est la résidence et quelles sont ses modalités ?

Les étrangers qui se trouvent en Espagne et qui ont une autorisation pour y résider.

Un étranger se trouve en situation de résidence temporaire s'il est autorisé à séjourner dans l'État pour une période supérieure à 90 jours et inférieure à 5 ans.



Un étranger se trouve en situation de résidence permanente s'il a été autorisé à séjourner dans l'État de façon indéfinie et à y travailler dans les mêmes conditions que les espagnols.

### Comment puis-je obtenir la résidence temporaire?

En général, la personne étrangère qui souhaite résider temporairement en Espagne (sans exercer d'activité professionnelle) doit solliciter le visa de résidence correspondant au Bureau Consulaire espagnol de son pays d'origine, et il devra le joindre à la sollicitude:

- Passeport en vigueur.
- Certificat du Casier Judiciaire.
- Certificat médical.
- Documentation qui accrédite des ressources économiques suffisantes pour subvenir à ses besoins pendant son séjour.

### Quelle est la durée de cette autorisation?

Le visa de résidence comprend l'autorisation initiale de séjour, dont la durée est de un an à partir de la date d'entrée en Espagne. Cette autorisation pourra être renouvelée et celle-ci aura une validité de deux ans, sauf si l'étranger a droit à une autorisation de résidence permanente.

### Est-ce qu'il y a un autre moyen d'obtenir une autorisation de résidence temporaire?

En effet; on vient de voir le moyen habituel d'obtenir l'autorisation de résidence temporaire, mais on peut obtenir celle-ci par d'autres moyens. Les plus communs sont le regroupement familial et l'enracinement.

Dans d'autres cas comme les bénéficiaires d'asile, les mineurs, les apatrides, etc. Pour plus ample information, vous pouvez vous adresse aux Associations d'aide

à l'immigrant, puisque les démarches à faire sont trop longues à expliquer ici.



## REGROUPEMENT FAMILIAL

### Qu'est le regroupement familial?

Une personne étrangère qui a résidé légalement en Espagne pendant un an et qui a obtenu une autorisation pour résider au moins pour une durée de un an de plus (**DEUXIÈME CARTE**) a le droit de regrouper ses parents, lesquels, en vertu de ce regroupement, obtiendront une autorisation de séjour temporaire.

### Quels sont les parents qui peuvent être regroupés?

- Le conjoint, s'il n'y a pas de séparation ou de divorce entre les conjoints.
- Ses enfants ou ceux de son conjoint, s'ils sont mineurs ou handicapés, et s'ils ne sont pas mariés.
- Ses parents ou ceux de son conjoint, s'ils sont à sa charge et s'il y a des raisons justifiant le besoin d'autoriser leur résidence en Espagne.
- Les mineurs ou handicapés si le résident étranger est leur représentant légal.

### Est-ce qu'une personne qui a été regroupée peut à son tour regrouper d'autres parents?

Oui, lorsque celle-ci obtiendra une autorisation de résidence et de travail de façon indépendante.

- Sauf pour le cas des ascendants qui devront remplir d'autres conditions.

### Est-ce que les parents qui ont été regroupés peuvent obtenir une autorisation de résidence indépendante de celle du regroupant ?

Oui, à condition de remplir certaines conditions.



À cet effet, il est IMPORTANT de savoir que le conjoint regroupé obtient une autorisation de résidence temporaire indépendante lorsqu'il est victime de maltraitance de la part du conjoint, une fois qu'un ordre de protection judiciaire est prononcé en sa faveur.



## ENRACINEMENT

### Qu'est l'enracinement?

C'est le moyen par lequel un immigrant sans papiers peut accéder à régulariser sa situation s'il remplit les conditions et accrédite son séjour en Espagne pendant une certaine période de temps.

### Y a-t-il plusieurs types d'enracinement?

L'immigrant peut solliciter l'autorisation d'enracinement dans trois circonstances:

- Enracinement professionnel : il s'adresse à ceux qui sont en mesure d'accréditer le séjour continu dans l'État pendant une durée d'au moins 2 ans, qui ont *un casier judiciaire vierge*, et prouvent qu'il existe des relations professionnelles qui ne sont pas inférieures à 1 an.
  - Enracinement qui s'adresse aux étrangers qui accréditent le séjour continu pendant une période d'au moins trois ans, qui ont *un casier judiciaire vierge*, qui ont un contrat de travail dont la durée n'est pas inférieure à 1 an et qui accréditent des liens familiaux avec d'autres étrangers résidents ou qui présentent un rapport émis par la *Mairie justifiant leur insertion sociale*.
- Enracinement qui s'adresse aux enfants dont le père ou la mère sont d'origine espagnole.

### Comment puis-je obtenir la résidence permanente?

Ont droit à l'obtention d'une autorisation de résidence permanente :

- Les étrangers qui accréditent avoir résidé légalement et de façon continue en Espagne pendant 5 ans.
- Les étrangers qui, même s'ils n'ont pas résidé en Espagne pendant 5 ans, accréditent qu'ils remplissent certaines des conditions prévues par la loi : être résident bénéficiaire d'une pension de retraite ou d'incapacité, être apatride ou réfugié, etc.

### Quand faut-il la renouveler?

Le renouvellement doit être sollicité tous les 5 ans.



## TRAVAIL

Pour qu'un immigrant puisse venir en Espagne avec une autorisation de résidence et de travail permanente, il devra avoir une offre de travail pour les différentes situations prévues par la loi : contingent, offre nominative d'emploi, cas spécifiques, etc.

### Qu'est le contingent ?

C'est un mécanisme adopté par le Gouvernement espagnol qui consiste à désigner chaque année un certain nombre de postes de travail classés par secteur d'activité et zone géographique, pouvant être occupés par des travailleurs étrangers sélectionnés dans leurs pays d'origine.

**C'EST À DIRE, IL S'ADRESSE À DES TRAVAILLEURS QUI NE SE TROUVENT PAS ET NE RÉSIDENT PAS EN ESPAGNE.**

Les étrangers seront sélectionnés dans leur pays d'origine à partir des offres génériques présentées



par les chefs d'entreprise, cependant, à travers le contingent, on peut aussi établir des cas où l'on peut présenter des offres nominatives (adressées à une personne concrètement). De même, le contingent peut aussi établir un nombre de visas pour la recherche d'emploi, qui autorisent l'étranger à venir en Espagne pour chercher du travail pour une durée de séjour de trois mois.

### En quoi consiste l'offre nominative d'emploi?

C'est le cas où un chef d'entreprise d'Espagne fait une offre de travail à un étranger concrètement (qui ne se trouve pas en Espagne). Pour que cet étranger obtienne le visa correspondant pour obtenir l'autorisation de résidence temporaire et de travail comme salarié, il faut que la situation nationale d'emploi permette l'embauche de ce travailleur.

### Que signifie la situation nationale d'emploi?

C'est le nom donné à une condition légale qui touche beaucoup d'immigrants, et signifie qu'il ne doit pas y avoir en Espagne des travailleurs sans emploi aptes pour occuper le poste de travail offert. C'est pourquoi dans ces cas-là, sauf dans des exceptions, le chef d'entreprise doit obtenir au préalable une accréditation du Service Public d'Emploi qui accrédite qu'il n'y a pas de travailleurs, espagnols ou étrangers résidents, aptes à occuper ce poste de travail.

### Quand et pour qui ne tient-on pas compte de la situation nationale d'emploi?

Il y a en effet des cas où l'on donne l'autorisation pour résider et travailler sans tenir compte de la situation nationale d'emploi. Certains de ces cas sont:

- Des étrangers désignés pour occuper des postes de confiance.
- Des conjoints ou des enfants d'étrangers résidents

en Espagne avec une autorisation renouvelée.

- Les personnes ayant à leur charge des ascendants ou des descendants espagnols.
- Les enfants ou les petits-enfants d'origine espagnole, ressortissants de pays avec lesquels l'Espagne a signé certains Accords Internationaux.

### Est-ce qu'il y a aussi des cas spéciaux où les étrangers n'ont pas besoin d'autorisation pour travailler?

Oui, certains exemples des ces cas sont :

- Des professeurs étrangers invités ou embauchés par une Université espagnole.
- Des fonctionnaires civils ou militaires qui viennent exercer des fonctions en vertu des accords de coopération.
- Des correspondants de moyens de communication dûment accrédités : artistes, ministres, religieux...

### Quels sont les types d'autorisations de travail qui existent?

Il y a deux modalités fondamentales : autorisation de travail comme salarié et à son nom.

### En quoi consiste l'autorisation de travail comme salarié?

C'est celle qui correspond à ceux qui vont travailler pour une société ou pour un employeur individuel.

L'autorisation initiale a une validité de un an et limite le secteur ou activité ainsi que le territoire géographique. Cependant, aussi bien le premier renouvellement de cette autorisation, que le second, ont une validité de deux ans et il n'y a pas de limite du secteur d'activité ni du territoire.

### En quoi consiste l'autorisation de travail à son nom ?

C'est celle qui doit être sollicitée par tous ceux qui tra-



vallent dans leur propre affaire ou société.

Les caractéristiques de la durée, sont les mêmes que celles de l'autorisation des travailleurs salariés respectivement.

### Est-ce que je peux exercer en même temps une activité comme travailleur salarié et une comme travailleur à mon nom ?

Oui, si l'on peut accréditer que l'exercice des deux activités est compatible. On peut aussi solliciter le changement de modalité de l'une à l'autre.

### Est-ce qu'il y a d'autres types d'autorisations de travail spéciales?

Oui, certaines de ces autorisations sont celles qui s'adressent à : des travailleurs saisonniers, des travailleurs transfrontaliers, des travailleurs qui exercent une activité transnationale de services, des étudiants, des demandeurs d'asile...

### Que signifie: une régularisation ou une normalisation?

C'est un **PROCESSUS EXCEPTIONNEL** qui a une durée limitée, au moyen duquel le Gouvernement décide de donner des papiers aux immigrants qui se trouvent en situation irrégulière, d'une façon plus simple et en remplissant certaines conditions requises.

#### IMPORTANT

Toutes les démarches dont on vient de parler sont gratuites, quoique il se peut qu'il y ait certaines taxes à payer pour renouvellement...etc

Pour plus ample information, vous pouvez vous adresser aux associations d'aide à l'immigrant.



## ADRESSES D'INTÉRÊT

### PAMPELUNE

- **Delegación del Gobierno** (Délégation du Gouvernement)  
Rue Paulino Caballero n°4  
Tphne.: 948 979000
- **Área Trabajo Delegación Gobierno**  
(Aire de Travail Délégation du Gouvernement)  
Av. Bayona n°2  
Tphne. : Standard: 948 979330  
Tphne. : Rendez-vous préalable: 948 979333
- **Jefatura Superior de Policía** (Commissariat de Police)  
Rue Pascual Madoz  
Tphne.: 948 292932  
Tphne.: 948 292939

### TUDELA

- **Comisaría de Policía Tudela**  
(Commissariat de Police de Tudela)  
Rue Padre Lasa s/n  
Rue Enériz Ochoa 9  
Tphne.: 948 402500  
Tphne.: 948 402505



## NATIONALITÉ

Dans ce chapitre du guide nous allons recueillir certaines des questions qui peuvent être posées pour obtenir la nationalité espagnole. Étant donné que chaque personne a des caractéristiques spéciales, vous trouverez, à la fin de ce guide, l'adresse et les numéros de téléphone où vous recevrez toute l'information nécessaire.



## Qui peut obtenir la nationalité espagnole ?

La personne intéressée, si elle a 18 ans ou plus, ou si elle en a moins (ou dans d'autres circonstances : un handicapé, par exemple), peut vivre légalement à son compte.

### À quoi sert-elle ?

La nationalité donne au sollicitant les mêmes droits et devoirs qu'à un citoyen espagnol.

### Quels sont les conditions requises que je dois remplir pour pouvoir la solliciter ?

En principe, les conditions requises essentielles sont les suivantes :

- Vous devez avoir résidé légalement en Espagne pendant 10 ans.
- Si vous êtes réfugié, le temps de résidence en Espagne se réduit à 5 ans.
- Les ressortissants d'Andorre, des Philippines, de Guinée Équatorienne, du Portugal, les Sefardim, en plus des ressortissants des pays d'Amérique du Sud, devront accréditer deux ans de résidence légale.
- Les personnes suivantes devront accréditer un an de résidence légale :
  - Celles qui sont nées en territoire espagnol.
  - Celles qui sont nées hors d'Espagne, de père ou de mère, de grand-père ou de grand-mère d'origine espagnole.
  - Celles qui sont mariées avec un espagnol ou une espagnole qui ne sont pas l'également séparées ou les pactes civils de solidarité (ils doivent être mariés depuis au moins un an au moment de la sollicitude).
  - Celles qui sont veuves d'un espagnol ou espagnole, si au moment de la mort du conjoint il n'y avait de séparation légale.
  - Celles qui ont légalement été sous la tutelle, garde, ou accueil d'un citoyen ou d'une institu-

tion espagnole pendant une durée de deux ans consécutifs.

### Où est-ce que je peux la solliciter ?

La sollicitude de la nationalité espagnole doit être présentée à l'État Civil (Registro Civil) correspondant au domicile de l'intéressé.

### Comment puis-je obtenir la nationalité espagnole ?

Si vous remplissez les conditions requises indiquées ci-dessus, vous devez présenter :

- Sollicitude adressée au Ministère de la Justice.
- Certificat de naissance de l'intéressé dûment légalisé par le Consulat et officiellement traduit à l'espagnol, s'il est émis dans une autre langue.
- Certificat récent (moins de trois mois) du casier judiciaire, émis par le Ministère de la Justice Espagnol et le Certificat du casier judiciaire du pays d'origine.
- Certificat de domicile.
- Certificat de la Police qui accrédite le temps de résidence légale en Espagne.
- Accréditation des moyens de subsistance en Espagne.
- Photocopie du Numéro d'Identification d'Étranger (NIE) ou Carte de Résidence.
- Photocopie du Passeport.
- Documentation ou certification nécessaires accréditant que le demandeur remplit toutes les conditions nécessaires pour obtenir la nationalité.

### Serait-elle compatible avec ma nationalité d'origine ?

En principe la nationalité espagnole est compatible avec celle de :

- Pays d'Amérique du Sud.
- Andorre.



- Philippines.
- Guinée Équatorienne.
- Portugal.
- Sefardim.



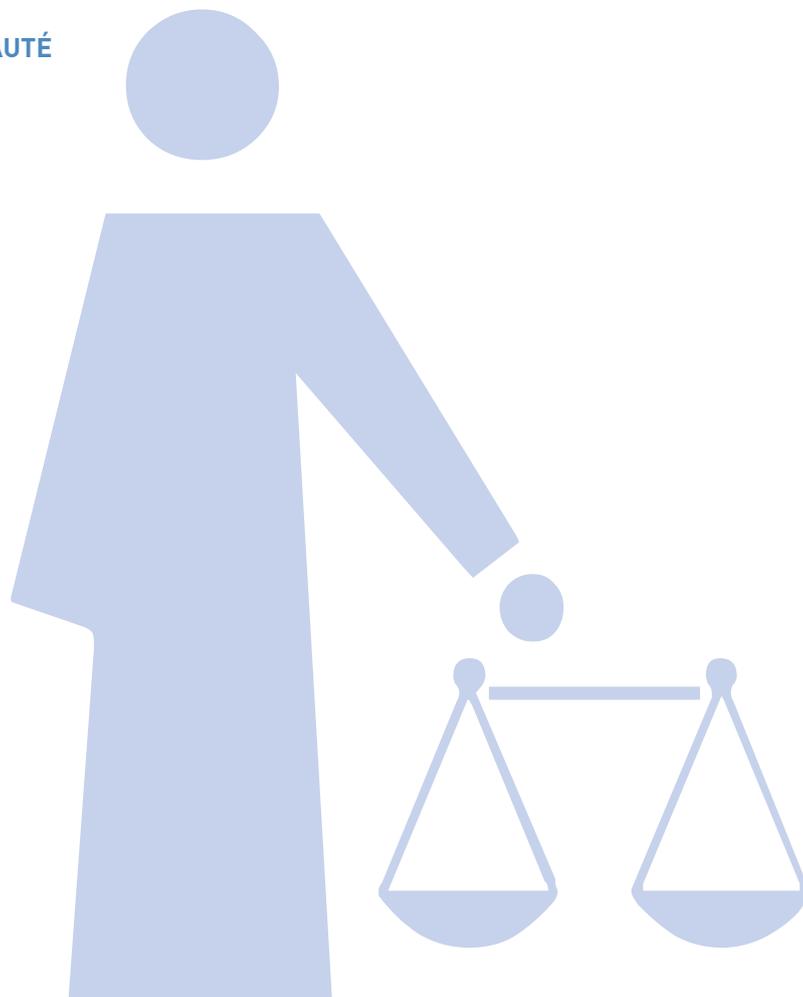
## ADRESSES D'INTÉRÊT

### BUREAUX D'ÉTAT CIVIL DANS LA COMMUNAUTÉ FORALE DE NAVARRE

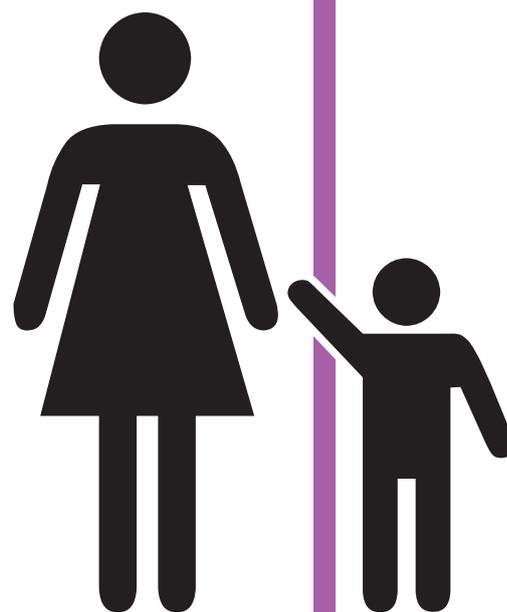
- **Pampelune:**  
Rue San Roque, s/n. 31002  
Tphne.: 948 299008  
Fax: 948 299009
- **Estella**  
Place San Martín, 4. 31200  
Tphne./Fax: 948 546052
- **Tafalla**  
Av. Severino Fernández, 56. 31300  
Tphne.: 948 700146  
Fax: 948 755085
- **Aoiz**  
Travesía de la Cárcel, s/n. 31430  
Tphne.: 948 336085  
Fax: 948 334090
- **Tudela**  
Rue Pablo Sarasate, 4. 31500  
Tphne./Fax: 948 827502

### IMPORTANT

Pour toute information sur votre situation personnelle, naissances et décès, vous devez vous adresser au bureau d'État Civil (Registro Civil) le plus proche.







GUIDE DE RESSOURCES POUR LES JEUNES  
IMMIGRANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES

**ENSEIGNEMENT OFFICIEL**

## ENSEIGNEMENT OFFICIEL

Dans ce chapitre du guide nous allons exposer les aspects relatifs à l'enseignement, aussi bien obligatoire que supérieur.

Il faudrait faire la différence entre la formation officielle obligatoire (Primaire et Secondaire) et la formation officielle non obligatoire (Baccalauréat, Formation Professionnelle et Université).



### ENSEIGNEMENT OFFICIEL

#### Je voudrais continuer mes études, que dois-je faire?

Vous devez vous adresser, soit au Bureau d'Information et d'Assistance d'Élèves et de Parents du Département d'Éducation (Negociado de Información y Asesoramiento de Alumnos y Padres del departamento de Educación), rue Santo Domingo, s/n (rez-de-chaussé), de Pampelune (Tphne. 848 426617) ou bien au centre scolaire le plus proche.

#### Est-ce que j'aurai droit au certificat académique une fois que j'aurai fini mes études obligatoires si je ne suis pas en situation régulière en Espagne?

Oui, à condition d'avoir rempli les objectifs de l'étape scolaire avec des qualifications positives.

#### Est-ce qu'il y a des cours d'appui pour les élèves étrangers, compensatoires de langues, etc...

Oui.

- Dans l'enseignement réglé : dans des centres d'Éducation Secondaire, par le biais des

Programmes d'Immersion Linguistique (PIL).

- À travers les cours d'Éducation de Base pour Adultes, si vous avez plus de 18 ans.
- Il y a habituellement des cours pour personnes étrangères à la École Officielle de langues (Escuela Oficial de Idiomas, EOI) et à la Université Publique de Navarre (Universidad Pública de Navarra, UPNA).

#### Est-ce que je peux m'inscrire dans un centre de mon choix?

Vous pouvez vous informer dans n'importe quel centre, mais vous devrez vous inscrire dans le centre où il y aura des places disponibles.

#### Où est-ce que je peux être informé sur le centre qui me correspond ?

Dans n'importe quel centre scolaire ou au Département d'Éducation (Departamento de Educación).

#### Quels types d'aides/bourses sont destinées à l'éducation?

Il y a en général, plusieurs types de convocations pour des bourses du Ministère de l'Éducation (MEC) et du Departamento de Educación del Gobierno de Navarra, ainsi que des aides pour le transport et les livres.

#### Est-ce que je peux réaliser des activités extra-scolaires?

Oui, mais elles ne sont pas toujours gratuites.

#### Et participer à des évènements sportifs?

Les activités de compétitions sportives dépendent directement des mairies et des différentes fédérations, qui sont celles qui établissent les procédures et normes pour y participer.



## Que dois-je faire pour homologuer mes diplômes académiques ?

Vous devez vous adresser au siège de la Haute Inspection de l'État (Alta Inspección del Estado), située dans la rue Paulino Caballero, n° 4 (4ème étage), et présenter la documentation que vous possédez du pays de provenance.

## Est-ce que je devrai passer des preuves ? Est-ce que je devrai payer pour homologuer mes diplômes ?

Il y a en général, pour ce qui est des études non universitaires, un régime d'équivalences établi pour la validation. La somme à payer dépendra du type de diplôme, s'il faut le traduire ou non, etc.



## FORMATION COMPLÉMENTAIRE

### Quels sont les types de cours de formation qui existent ?

Il faudrait faire la différence entre la formation au sein des études réglées (enseignement obligatoire et post-obligatoire) et de celles qui ne sont pas réglées, qui comprennent toute association qui favorise l'intégration et l'inclusion des immigrants : cours de différents syndicats, d'ONG, de l'INEM (ANPE), etc.

### Est-ce que ces cours sont payants ?

Cela dépend de la convocation concrète et de l'organisme qui la convoque.

### Quelles sont les conditions requises que je dois remplir pour m'inscrire ?

Tous les élèves qui résident dans la Communauté

Forale de Navarre ont le droit à la scolarisation pour ce qui est de l'enseignement obligatoire.

Pour accéder à l'enseignement post-obligatoire, l'élève devra non seulement remplir les conditions requises indiquées ci-dessus, mais aussi avoir passé l'examen lui permettant de passer au cours supérieur.

### Est-il nécessaire d'avoir un permis de résidence ?

Le permis de résidence n'est pas nécessaire pour les études obligatoires.

### Et s'il s'agit d'un centre privé, est-il nécessaire d'avoir un permis de résidence ?

Tous les centres non universitaires de Navarre sont financés avec des fonds publics (aussi bien les centres publics que les privés qui sont sous contrat) et les mêmes critères d'admission y sont prévus.

### Où est-ce que je peux être informé sur les cours ?

Vous pouvez consulter la liste des associations d'immigrants ainsi que vous adresser aux mairies.

### Est-il nécessaire de s'y associer pour accéder aux cours des associations ?

Cela dépend du type d'association et des conditions requises que celles-ci demandent pour participer aux activités qu'elles organisent, ou bien être associé de plein droit.





## ADRESSES D'INTÉRÊT

### PAMPELUNE

- **Departamento de Educación del Gobierno de Navarra**  
(Département d'Éducation du Gouvernement de Navarre)  
Rue Santo Domingo, s/n 31001 Pampelune  
Tphne.: 848 426500  
Fax: 848 426388
- **Área de Educación, Juventud y Deporte del Ayuntamiento de Pamplona**  
(Aire d'Éducation de la Jeunesse et des Sports de la Mairie de Pampelune)  
Rue Zapatería 40, 2ème. 31001 Pampelune  
Tphne.: 948 420500  
Fax: 948 420501
- **Centro de Educación Básica de Adultos José M<sup>a</sup> Iribarren**  
(Centre d'Éducation de Base d'Adultes José M<sup>a</sup> Iribarren)  
Cours d'espagnol pour immigrants  
Rue Bartolomé de Carranza, 5. 31008 Pampelune  
Tphne.: 948 198658  
Fax: 948 198285
- **Instituto de Educación Secundaria de Adultos**  
(Institut d'Éducation Secondaire d'Adultes)  
IESNAPA Felix Urabayen  
Rue Bartolomé de Carranza, 5 31008 Pampelune  
Tphne.: 948 199571  
Fax: 948 199713
- **Escuela Oficial de idioma**  
(École Officielle de Langues)

Rue Compañía, nº 6. 31001 Pampelune  
Tphne.: 948 206343  
Fax: 948 206344

- **Escuela Oficial de Idiomas a Distancia**  
(École Officielle de Langues à Distance)  
Route Tajonar, s/n. 31006 Pampelune  
Tphne.: 948 291980  
Fax: 948 291981
- **Universidad Pública de Navarra**  
(Université Publique de Navarre)  
Rue Arrosadia, s/n. 31006 Pampelune  
Tphne.: 948 169000  
Fax: 948 169002
- **Universidad de Navarra**  
(Université de Navarre)  
Rue Université, s/n. 31009 Pampelune  
Tphne.: 948 425600  
Fax: 948 425613
- **Universidad Nacional de Educación a Distancia (UNED)**  
Université Nationale d'Éducation à Distance (UNED)  
Rue Sadar, s/n. 31006 Pampelune  
Tphne.: 948 243250  
Fax: 948 231068

### ALSASUA

- **Aula de Educación Básica de Adultos**  
(Clase d'Éducation de Base d'Adultes)  
Cours d'espagnol pour immigrants  
Place Santo Cristo de Otadía, 21. 31800 Altsasu/Alsasua  
Tphne.: 948 564831



## ESTELLA

- **Aula de Educación Básica de Adultos**  
(Classe d'Éducation de Base d'Adultes)  
Cours d'espagnol pour immigrants  
Monasterio de Irache, s/n (Apto. 91). 31200 Estella  
Tphne.: 948 556400
- **Instituto de Educación Secundaria**  
(Institut d'Éducation Secondaire)  
Rue Remontival, 7 31200 Estella  
Tphne.: 948 556307  
Fax: 948 556388

## MARCILLA

- **Instituto de Educación Secundaria**  
(Institut d'Éducation Secondaire)  
Marqués de Villena  
Rue Urmeneta, s/n. 31340 Marcilla  
Tphne.: 948 708009

## SANGÜESA

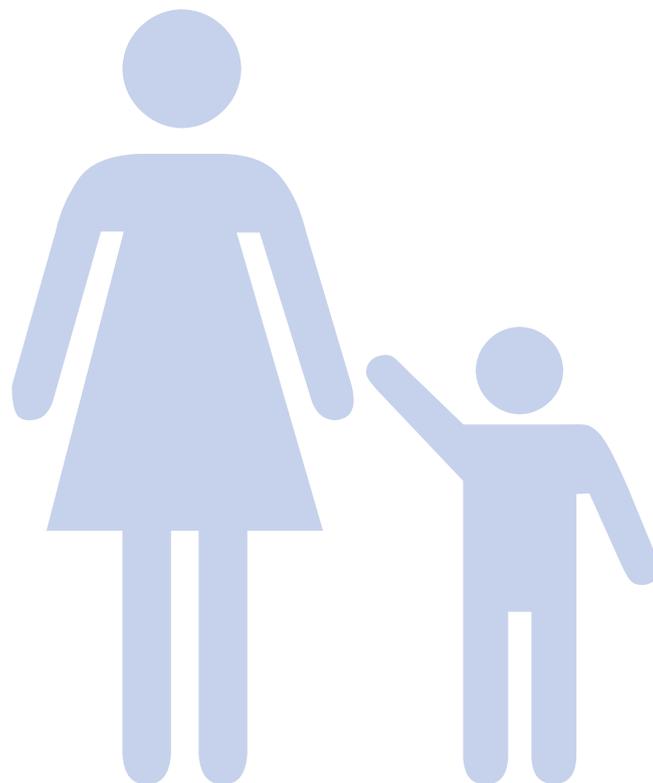
- **Aula de Educación Básica de Adultos**  
(Classe d'Éducation de Base d'Adultes)  
Cours d'espagnol pour immigrants  
Rue Mayor, 21. 31400 Sangüesa  
Tphne.: 948 338139

## TAFALLA

- **Aula de Educación Básica de Adultos**  
(Classe d'Éducation de Base d'Adultes)  
Av. Tudela 21, 1º (Apto. 105). 31300 Tafalla  
Tphne.: 948 703470  
Fax: 948 704577

## TUDELA

- **Centro de Educación Básica de Personas Adultas**  
(Centre d'Éducation de Base de Persones Adultes)  
Cours d'espagnol pour immigrants  
Place San Juan, 1-Rez-de-chaussée 31500 Tudela  
Tphne.: 948 848096
- **Instituto de Educación Secundaria**  
(Institut d'Éducation Secondaire)  
Benjamín de Tudela  
Av. Tajonar, s/n. 31500 Tudela  
Tphne.: 948 848041  
Fax: 948 848167







GUIDE DE RESSOURCES POUR LES JEUNES  
IMMIGRANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES

# TRAVAIL

## TRAVAIL

Dans ce chapitre nous allons aborder les différents aspects professionnels qui touchent le collectif de jeunes immigrants extra communautaires. Nous allons pour cela essayer de présenter tous les organismes publics et privés qui travaillent en matière d'emploi, ainsi que les questions qui leur sont le plus souvent posées.



### SÉCURITÉ SOCIALE

#### Qu'est la Sécurité Sociale?

C'est l'ensemble des organes administratifs et des organismes publics mis en place pour garantir aux citoyens espagnols et, le cas échéant, aux étrangers qui résident dans notre pays, l'ensemble des prestations d'assistance en matière de santé, d'économie ou d'un autre genre établi par les normes.

- Trésorerie Générale de la Sécurité Sociale (Tesorería General de la Seguridad Social)  
C'est un service commun, où toutes les ressources économiques et d'administration financière sont unifiées, comme par exemple, inscription de sociétés, inscription de travailleurs, contrôle des cotisations...
- Institut National de la Sécurité Sociale (Instituto Nacional de la Seguridad Social)  
Il se charge de la reconnaissance et du contrôle du droit des prestations dans sa modalité contributive, prestations familiales et le droit à l'assistance sanitaire, à l'exception des prestations pour chômage, qui sont de la compétence de l'INEM.

#### Qui a le droit d'accéder aux services de la Sécurité Sociale?

Tous les travailleurs qui le font à leur compte, qui sont salariés, les étudiants. C'est un droit universel qui en Espagne est couvert, mais pour lequel il est indispensable de solliciter la carte individuelle sanitaire (TIS).

#### Quel type de prestations offre le système de la Sécurité Sociale?

- Assistance sanitaire:
  - Personnes nées en territoire espagnol.
  - Allocation pour incapacité temporaire.
  - Allocation pour risque pendant la grossesse.
  - Allocation pour maternité.
  - Incapacité permanente.
  - Indemnisation pour lésions permanentes non invalidantes.
  - Allocation pour retraite.
- Protection pour mort ou survivance:
  - Aide pour décès.
  - Pension de veuvage.
  - Allocation en faveur de parents.
  - Indemnisation spéciale à forfait, en cas d'accidents de travail ou de maladie professionnelle.
- Allocations familiales:
  - Allocations économiques pour enfant mineur ou accueilli à sa charge.
  - Allocations économiques pour naissance ou adoption d'un troisième enfant ou enfants successifs.
  - Allocations économiques pour accouchement ou adoptions multiples.
  - Allocations économiques pour garde d'enfant, de mineur accueilli ou d'autres parents.



### Si je suis en Espagne légalement, combien d'heures minimum dois-je travailler par semaine pour que l'on soit obligé à m'embaucher?

Il y a un grand nombre de types de contrats, selon si vous travaillez comme salarié ou à votre compte.

- Indéfini.
- Éventuel.
- De formation.
- En stage.
- Etc.

En général, pour que l'on soit obligé à vous faire un contrat de travail, celui-ci doit dépasser un total de 20 heures par semaine.

Pour plus ample information à ce sujet, vous pouvez consulter les numéros de téléphone qui se trouvent dans le guide.



## RECHERCHE ACTIVE DE TRAVAIL

### Où peut-on m'aider à chercher un emploi?

Il y a plusieurs possibilités.

Vous devez en premier lieu vous inscrire au Bureau du Service Navarrais d'Emploi (Oficina del Servicio Navarro de Empleo) qui vous correspond.

Il y a aussi des associations et des syndicats qui ont des bourses d'emploi. Un autre endroit où l'on peut vous aider ce sont les points appelés INFOLAN, qui fonctionnent toujours dans certaines zones de Navarre.

En dernier lieu, vous pouvez vous inscrire dans les entreprises de travail temporaire (ETT).



### À part la bourse d'emploi, est-ce que l'on peut m'aider à rédiger un curriculum ou des lettres de présentation?

Il y a en effet des sociétés qui prêtent ces services. Vous pouvez consulter dans le guide d'associations ou vous adresser directement à elles.

### J'ai fini mes études dans mon pays, est-ce que je peux travailler en Espagne dans ma spécialité ? Puis-je exercer la même profession que celle que j'exerçais dans mon pays?

En principe vous ne pourrez pas travailler dans votre spécialité, à moins d'avoir les études validées en Espagne.

### Est-ce qu'il y a quelque avantage (fiscal) pour l'embauche d'immigrants?

Il n'y a aucun type d'avantage ni de désavantage pour l'embauche d'immigrants.

### Une fois que je suis en train de travailler, quels sont les droits que j'ai comme travailleur dans la société ?

Les mêmes exactement que n'importe quel travailleur espagnol. Vous avez les mêmes droits et les mêmes obligations.

## Combien de temps dois-je travailler pour obtenir l'allocation pour chômage ? Combien de temps dure t'elle?

| JOURS COTISÉS | JOURS D'ALLOCATION |
|---------------|--------------------|
| 360-539       | 120                |
| 540-719       | 180                |
| 720-899       | 240                |
| 900-1079      | 300                |
| 1080-1259     | 360                |
| 1260-1439     | 420                |
| 1440-1619     | 480                |
| 1620-1799     | 540                |
| 1800-1979     | 600                |
| 1980-2159     | 660                |
| Desde 2160    | 720                |

### Où dois-je solliciter l'allocation pour chômage?

L'allocation pour chômage doit être sollicitée à l'Institut National d'Emploi. En général, les bureaux se trouvent situés au même endroit que ceux du Service Navarrais pour l'Emploi.

### Est-ce qu'il y a en plus de l'allocation pour chômage, un autre type d'aide?

Oui, il y a d'autres aides, mais elles dépendent essentiellement de deux facteurs. le temps de cotisation et si vous avez ou non des charges familiales.

Pour consulter votre cas particulier, vous pouvez vous

adresser à votre bureau de l'INEM, où en plus de vous informer on vous aidera à faire les démarches nécessaires.



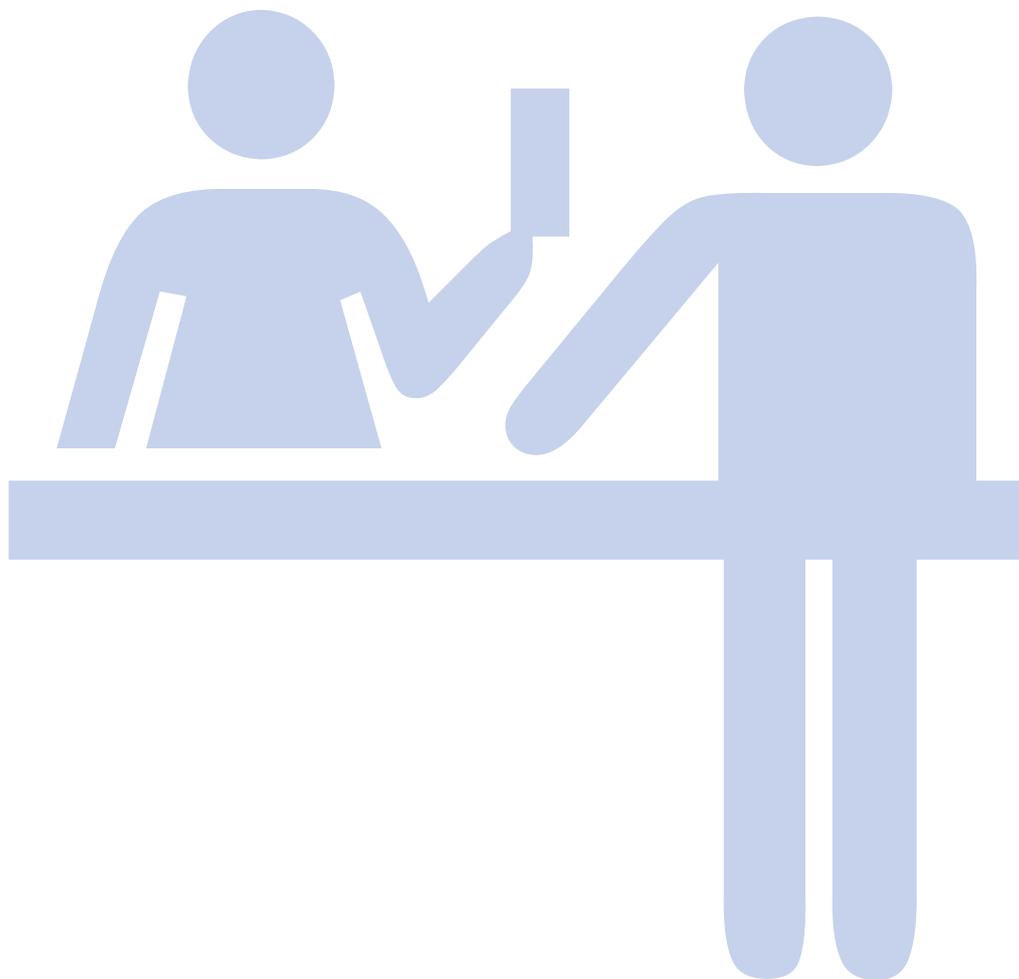
## ADRESSES D'INTÉRÊT

### BUREAUX DU SERVICE NAVARRAIS D'EMPLOI DE LA COMMUNAUTÉ FORALE DE NAVARRE

- **Service Navarrais pour l'Emploi**  
(Servicio Navarro de Empleo (S.N.E.)).  
Rue Arcadio María Larraona, 1 – 3ème étage.  
31008 Pampelune  
Tphne.: 848 424400
- **Bureau pour l'Emploi**  
(Oficina de Empleo), Ensanche  
Rue Aoiz, 6. 31004 Pampelune  
Tphne.: 948 151909
- **Bureau pour l'Emploi**  
(Oficina de Empleo), Ensanche  
Rue Errotazar, 9. 31014 Pampelune  
Tphne.: 948 132850
- **Bureau pour l'Emploi**  
(Oficina de Empleo), San Juan  
Rue Monasterio de Valduengo, 4.  
31008 Pampelune  
Tphne.: 948 199523
- **Direction Provinciale de l'Institut National pour l'Emploi**  
(Dirección Provincial del Instituto Nacional de Empleo) (INEM)  
Place Góngora, 5 bajo. 31006 Pampelune  
Tphne.: 948 292030



- **Trésorerie générale de la Sécurité Sociale,  
Délégation Provinciale de Navarre**  
(Tesorería General de la Seguridad Social,  
Delegación Provincial de Navarra).  
Av. Conde Oliveto, 7. 31003 Pampelune  
Tphne.: 901 502050







GUIDE DE RESSOURCES POUR LES JEUNES  
IMMIGRANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES

**SANTÉ**

## SUR LA SANTÉ

Dans ce chapitre du guide nous allons exposer les aspects relatifs à la santé susceptibles de vous intéresser.

En Espagne le système sanitaire compte sur trois niveaux d'assistance.

- Assistance primaire.
- Assistance spécialisée.
- Assistance hospitalière.

Si ce n'est pas un cas d'URGENCE, pour avoir une meilleure assistance, vous devez d'abord aller à l'échelon le plus bas, c'est à dire, chez votre médecin, qui vous conseillera une assistance plus spécialisée.

### Qu'est un Centre Sanitaire?

C'est le Centre le plus proche de votre domicile. On l'appelle parfois assistance ambulatoire. Dans certains villages on l'appelle *consultorio*.

Vous devez y aller si:

- Vous ne vous sentez pas bien.
- Pour des révisions ou des vaccins.
- Si vous avez besoin d'être examiné par un spécialiste.
- Pour recevoir des conseils sur la santé.
- Pour demander la carte individuelle sanitaire (TIS).
- Dans des situations d'urgence.

Dans les Centres Sanitaires vous trouverez: des médecins, des infirmiers diplômés ou des ATS (Assistants Techniciens Sanitaires), des travailleurs sociaux, des brancardiers, des employés de bureau.

C'est là où vous serez le mieux informé le fonctionnement du système sanitaire.

### Qu'est la carte individuelle sanitaire (TIS)?

C'est une carte qui vous permet d'accéder au système sanitaire de façon pratique et simple.

### Comment puis-je obtenir la carte sanitaire?

Vous devez vous adresser au travailleur social du Centre Sanitaire afin qu'il fasse les démarches nécessaires.

### Où dois-je faire les démarches?

Dans votre Centre Sanitaire.

### Qui a droit à la Carte Individuelle Sanitaire?

Tout le monde a le droit d'avoir une carte individuelle sanitaire.

### Est-ce que c'est gratuit?

Toutes les démarches ainsi que l'obtention de la carte sont gratuites.

### Combien de temps dois-je attendre jusqu'au moment de l'avoir?

Il faut à peu près attendre un mois avant d'avoir la carte.

### Si je n'ai pas la Carte Individuelle Sanitaire, est-ce que je peux aller chez le médecin?

L'accès au système sanitaire est un droit dans toute l'Espagne. Vous avez le droit d'être assisté avec ou sans carte sanitaire.



**TRÈS IMPORTANT.** Avant qu'une urgence ne se présente, assurez-vous auprès de votre Centre Sanitaire de la façon dont vous devez agir, car il y a des services intermédiaires auxquels vous devez aller avant de vous rendre à l'hôpital. Cela dépendra de la situation et du moment où l'urgence surgira.

### La carte est-elle valable dans toute l'Espagne?

En effet la carte est valable dans toute l'Espagne.

### Est-ce que je peux choisir mon médecin de famille?

Lorsque l'on demande la Carte Individuelle Sanitaire, on vous désigne un médecin de famille et de communauté. Si vous voulez vous pouvez solliciter un médecin concret. Si ce médecin n'a pas de place libre on vous en désignera un autre.

### Si j'ai une urgence quel numéro dois-je appeler? Où dois-je m'adresser?

Si votre état de santé ne vous permet pas d'aller personnellement à un service d'urgence, appelez le 112, qui est le téléphone de SOS NAVARRA, où vous serez informé, conseillé, orienté, etc.

C'est un Téléphone exclusif pour des situations d'urgence.

### Je ne parle pas l'espagnol, est-ce qu'il y a un interprète à l'hôpital?

Le système sanitaire public n'a pas d'interprètes officiels. Dans certains centres ou hôpitaux il y a des professionnels qui parlent l'anglais, le français ou l'allemand et qui collaborent en essayant de se communiquer avec la personne qui ne parle pas l'espagnol.

Pour simplifier les choses la personne qui doit être assistée peut se faire accompagner de quelqu'un qui

l'aide à se faire comprendre. Dans certains centres et hôpitaux on essaie de chercher des interprètes volontaires.

### À l'hôpital ou Centre Sanitaire, peut-on m'orienter sur des aides économiques (achat de fauteuil roulant, aide à domicile,...) ?

Si vous ne cotisez pas à la Sécurité Sociale et si vous ignorez quel type de couverture sanitaire vous avez, n'hésitez pas à vous adresser au travailleur social de votre centre Sanitaire qui vous dira ce que vous devez faire pour solliciter cette couverture ainsi que la carte individuelle sanitaire.



Il pourra aussi vous informer sur les prestations et les aides du système sanitaire: cannes, fauteuils roulants, etc.



## AUTRES SERVICES

### • Centres d'Assistance à la Femme:

Dans ces centres vous recevrez une assistance sur:

- Planification familiale.
- Maladies de transmission sexuelle.
- Grossesse.
- Éducation sexuelle.
- Etc.

Les accouchements ont lieu dans les hôpitaux.

- Hôpital Virgen del Camino, à Pampléune.
- Hôpital Reina Sofía, à Tudela.
- Hôpital García Orcoyen, à Estella.



On peut y aller directement, c'est à dire personnellement, ou indirectement, à partir d'autres Centres Sanitaires. IL EST IMPORTANT D'AVOIR FAIT AU PRÉALABLE LES DÉMARCHES POUR OBTENIR LA CARTE INDIVIDUELLE SANITAIRE.

**VEUILLEZ VOUS INFORMER** dans votre Centre Sanitaire sur le Centre d'Assistance à la Femme qui vous correspond, si vous le souhaitez vous pouvez aussi le choisir personnellement.

Dans les Centres d'assistance à la Femme il y a des gynécologues, des éducateurs, des sexologues, des ATS ou des infirmiers diplômés.

- **Centres de Santé Mentale**

Veillez vous informer auprès de votre Centre Sanitaire quel est le Centre de Santé Mentale qui vous correspond. C'est le médecin de famille du Centre Sanitaire ou un psychiatre qui doit vous y envoyer.

Dans les Centres de Santé mentale vous trouverez:

- Des psychologues.
- Des Psychiatres.
- Des Travailleurs sociaux.
- Des ATS et des infirmiers diplômés.
- Du personnel administratif.



## ADRESSES D'INTÉRÊT

- **Departamento de Salud del Gobierno de Navarra**  
(Département de Santé du Gouvernement de Navarre)  
Rue Amaya, 2 A. 31008 Pampelune  
Tphne.: 848 423541
- **Servicio Navarro de Salud**  
(Service Navarrais de Santé)  
Rue Irunlarrea, 39. 31008 Pampelune  
Tphne.: 848 428800
- **Instituto de Salud Pública**  
(Institut de Santé Publique)  
Rue Leyre, 15. 31003 Pampelune  
Tphne.: 848 423474
- **SOS Navarra**  
Tphne.: 112









GUIDE DE RESSOURCES POUR LES JEUNES  
IMMIGRANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES

# LOGEMENT

## LOGEMENT



### LOGEMENT LIBRE

#### Achat

L'achat de logement libre, aussi bien s'il est neuf que si c'est un logement d'occasion, ne reçoit aucune subvention publique.

Il est conseillé de s'informer sur les prix du marché. Sur les caractéristiques de la zone, (accès, commerces, écoles, centres sanitaires et autres dotations, lignes d'autobus, etc.) ainsi que des conditions du logement choisi, (orientation, ventilation, niveau de bruit, ancienneté, possibles défaillances techniques ou non accomplissement des qualités de la construction proposées par le vendeur, etc.).

L'achat et la vente peut être effectuée de particulier à particulier ou par le biais d'une agence immobilière, et il est conseillé, dans les deux cas de prendre les précautions suivantes:

- De consulter le Registre de la Propriété (Registro de la Propiedad) pour savoir si le logement est sujet à des charges quelconque (hypothèques, droits d'utilisation et dont puissent profiter des tiers...). Il est aussi conseillé d'examiner les actes authentiques de la maison où se trouve le logement, au cas où il existe une limitation quelconque pouvant toucher le logement (par exemple des servitudes d'éclairage ou de passage).

Bien que ce ne soit pas une pleine garantie (car il peut y avoir des loyers par voie différente), vous pouvez consulter le Registres de Cautions de Loyers du Service de Logement du Gouvernement de Navarre (Registro de Fianzas de Arrendamientos del Servicio de Vivienda del Gobierno de Navarra), s'il y a un doute de l'existence d'un locataire qui a

droit à un prolongement forcée.

- Veuillez consulter la Communauté de Propriétaires pour connaître le montant des cotisations de la communauté et vérifier si le vendeur est au courant des paiements de la communauté, ou demander au vendeur de vous l'accréditer.
- Veuillez consulter la Mairie pour connaître le montant de l'Impôt municipal de plus value. (D'après la Loi, c'est le vendeur qui doit le payer, mais en Navarre, il est habituellement prévu dans le contrat, que c'est l'acheteur doit le payer).
- Veuillez consulter la Mairie ou le service de Logement du Gouvernement de Navarre pour savoir si le logement a ou peut avoir une cellule d'habitabilité, dans le cas où le vendeur n'accrédite disposer de celle-ci
- Élaboration d'un contrat privé. On doit y spécifier de façon claire les sommes et les dates limite des paiements, la date de remise des clés du logement et d'expulsion de celui-ci de la part du vendeur, le délai pour élever le contrat à acte authentique, le mobilier qui est inclus dans la vente, les « arrhes » (somme versée en acompte qui n'est pas récupérée si l'acheteur renonce à l'achat, ou dont le double doit être rendu si c'est le vendeur qui renonce à la vente), la déclaration qu'il y a une cellule d'habitabilité et que l'on est au courant des paiements de la communauté et des fournitures d'énergie, ainsi que la détermination de la distribution des frais de notaire et de registre (habituellement c'est l'acheteur qui doit les payer ou bien les deux parties se les partagent). S'il n'y pas de pacte, la matrice de l'acte authentique doit être payée par le vendeur.

#### Prêts hypothécaires

Il y en a deux essentiellement: à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Le premier d'entre eux ne change pas pendant la période de vigueur du prêt. Le deuxième peut subir des hausses ou des baisses d'après l'indice que l'on a choisi comme référence (EURIBOR, CECA, IRPH...)

Il se peut que la Banque ou la Caisse d'Épargne exige



un certain niveau de revenus pour la concession du prêt, qui peut avoir un délai d'amortissement allant jusqu'à 30 ou 35 ans.

En outre des intérêts et des commissions établies par l'entité de prêts, la concession d'un prêt comporte des frais de notaire et de Registre. Vous devez analyser attentivement toutes les commissions, vous devez notamment faire attention s'il existe une commission pour « radiation anticipée » pour des cas de paiement effectués avant le délai fixé.

### Réhabilitation de logement

On peut dans certains cas demander des aides publiques pour la réhabilitation de logements. Parmi les conditions qu'elles doivent remplir, elles doivent avoir une ancienneté de 15 ans (sauf dans les cas de suppression de barrières architectoniques pour handicapés) et remplir les conditions pour accéder à la cellule d'habitabilité une fois qu'elles sont réhabilitées. Vous pouvez vous informer au Bureau de Réhabilitation du Logement (Oficina de Rehabilitación de Vivienda) ORVE, de votre zone:

- Pampelune: Rue Eslava, 1. (Tphne.: 948 224967).
- Burlada Rue Joaquín Azcárate, 6. (Tphne.: 948 130233).
- Tudela: Place de los Fueros, 7 2º. (Tphne.: 948 825641).
- Tafalla Rue Padre Calatayud 1, 1er. (Tphne.: 948 755034).
- Estella: Rue Fray Diego, 3. (Tphne.: 948 552250).
- Lakuntza: Gasteiz Bide, s/n. (Tphne.: 948 576293).
- Leitza Mairie, Rue Elbarren, nº 1. (Tphne. : 948 510009).

### Loyer

Comme dans les cas de l'achat, le loyer d'un logement libre peut se faire par le biais d'une agence immobilière ou directement entre les particuliers. Le prix est également déterminé par le marché et il est conseillé de prendre les mêmes précautions que pour l'achat. Ils n'ont pas de subvention publique.



### LOGEMENT PROTEGE (V.P.O)

(Régulés par LOI FORALE 8/2004, du 24 juin de protection publique au logement en Navarre).

#### Aspects généraux

Ce sont des logements dont l'achat, le loyer ou la réhabilitation ont certains types d'aides ou de subventions de la part du Gouvernement de Navarre.

Il y a plusieurs types de logements protégés avec différents taux de subvention. Les Logements de Protection Officielle (de Régime Spécial et de Régime Général), les Logements à Prix Évalués et les Logements à Prix Accordés.

Les logements protégés seront destinés au domicile habituel et permanent. Ils ne seront en aucun cas destinés à la deuxième résidence. Ils devront être occupés dans un délai maximum de six mois à partir de la qualification définitive. Dans le cas de loyer, le délai pour occuper le logement sera de trois mois, à partir de la date de souscription du contrat.

Cette Loi cherche aussi à promouvoir le loyer de logements inhabités dans toutes leurs modalités.

En outre, elle établit que le Gouvernement de Navarre et les Mairies devront promouvoir des logements protégés dans le cadre de programmes spécifiques pour la jeunesse qui combinent un loyer initial du logement de dimensions appropriées pour les demandeurs qui ont au moins une des options ci-dessous:

- Option d'achat du logement loué, à condition que les circonstances personnelles et économiques qui ont permis l'adjudication initiale n'aient pas essentiellement changé.
- Adjudication en propriété d'un autre logement protégé, aux caractéristiques et aux dimensions



appropriées aux circonstances personnelles et économiques du bénéficiaire au moment de l'adjudication, au moyen des mesures prévues pour relogements dans les promotions sur des terrains publics, et avec l'accréditation préalable de l'accomplissement des conditions requises minimales exigées pour accéder au type de logement protégé dont il s'agit.

## Réservations

En général, les logements protégés seront assignés conformément aux réservations suivantes par rapport au nombre de logements des promotions à adjuger.

- Des personnes handicapées avec une incapacité motrice grave : 3%.
- Des personnes handicapées avec un degré d'incapacité reconnue égale ou supérieure à 65% : 3%.
- Familles nombreuses : 3%.
- Victimes du terrorisme: 3%.
- Personnes victimes de violence de genre : 3%.
- Personnes touchées par des relogements urbanistiques: en fonction des résolutions adoptées à cet effet par l'Administration qui agit sur le domaine du projet d'urbanisation général applicable, ou des accords a souscrits à cet effet entre les organismes compétents.
- Inscrits dans n'importe quelle commune de Navarre qui ne sont pas inclus dans la réserve de la lettre (h): le reste, jusqu'à compléter 100%.
- Inscrits dans la commune d'emplacement de la promotion avec au moins deux ans d'ancienneté.

## Barème unique

Une fois que l'on aura déterminé les logements de chaque réserve correspondant aux demandeurs de chaque frange de rente, l'adjudication sera effectuée conformément aux autres ponctuations:

- Besoin accrédité de logement, en fonction des obligations familiales et de l'âge habituel pour former

son propre foyer: 55 points, distribués conformément à ce qui est réglementairement établi.

- Présence dans l'unité familiale de personne ou personnes handicapées avec un degré d'incapacité reconnue égale ou supérieure à 65 pour cent, sauf dans les réserves spécifiques pour ces personnes: 5 points s'il s'agit d'une personne handicapée, 10 points s'il y en a deux ou plus. Dans les réserves spécifiques pour personnes handicapées, les 10 points augmenteront la ponctuation maximale assignable au concept de besoin accrédité de logement, qui s'élèvera jusqu'à 65 points.
- Compte d'Épargne à son nom, pour l'acquisition de logement avec droit de déduction qui dépasse la somme de 6.000 euros à la fin du délai de présentation des sollicitudes : 6 points, plus 1,5 points pour chaque année d'ancienneté dudit compte au moment où le délai de sollicitude finit, jusqu'à un maximum de 15 points.
- Ancienneté ininterrompue de l'inscription au recensement dans un ou plusieurs communes de Navarre au moment où le délai de présentation des sollicitudes finit: 10 points s'il dépasse 4 ans, 20 points s'il dépasse 7 ans.
- L'un ou plusieurs des demandeurs a moins de 35 ans ou plus de 65 ans : 5 points.
- Condition de tête de famille monoparentale avec un ou plusieurs enfants à sa charge: 10 points.

## Logement inapproprié

Un logement inapproprié donne option à un logement de protection officielle. Les logements qui ont une superficie de moins de 30 mètres pour des familles de un ou deux membres, de 45 mètres pour des familles de trois membres, de moins de 60 mètres pour quatre membres, de moins de 75 mètres pour cinq membres et qui ont 10 mètres en plus par membre une fois que l'on dépasse



les cinq membres, sont considérés inappropriés.

### Information

Vous pouvez obtenir des informations sur les promotions du logement protégé en cours, en vous adressant à votre Mairie, au Service du Logement du Gouvernement de Navarre (Departamento de Vivienda del Gobierno de Navarra), Avenue del Ejército 2, Téléphone: 848 427570 ou à VINSa, entreprise publique de logement qui dépend du Gouvernement de Navarre:

- **Vinsa**  
Paseo de Sarasate 38-1º 31001 Pampelune  
Tphne.: 948 220819  
Horaire: Du lundi au vendredi de 8h00 à 15h00.

À VINSa, vous trouverez aussi une bourse de loyer d'appartements d'occasion. Pour vous informer à ce sujet vous pouvez vous adresser à:

- **Vinsa**  
Paseo de Sarasate 38-1º 31001 Pampelune  
Tphne.: 948 206299  
Horaire: Du lundi au vendredi de 9h00 à 14h00 et de 16h 00 à 18h00.



### LOGEMENT D'INTÉGRATION SOCIALE

Il s'agit de logements d'occasion destinées à des personnes qui participent à des programmes ou des actions d'intégration sociale des Mairies ou du Gouvernement de Navarre et qui s'engagent à signer un contrat d'intégration sociale avec une entité sans finalité lucrative, pour les personnes qui se trouvent en situation de risque ou d'exclusion sociale.

Pour y avoir accès il faut être inscrit dans un programme d'intégration sociale, avoir résidé en Navarre de façon ininterrompue pendant les trois années qui précèdent la sollicitude, ne pas avoir une autre loge-

ment ou bien l'avoir transmis dans les cinq dernières années et ne pas avoir de revenus familiaux pondérés qui dépassent 1,7 fois le Salaire Minimum Interprofessionnel.



### ASSISTANCE JURIDIQUE EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Le Gouvernement de Navarre propose un service d'assistance juridique gratuit pour toutes les consultations juridiques relatives au logement.

Pour avoir accès à ce service vous devez le solliciter au numéro de Téléphone 902 117912, où l'on vous donnera rendez-vous à l'une des adresses suivantes:

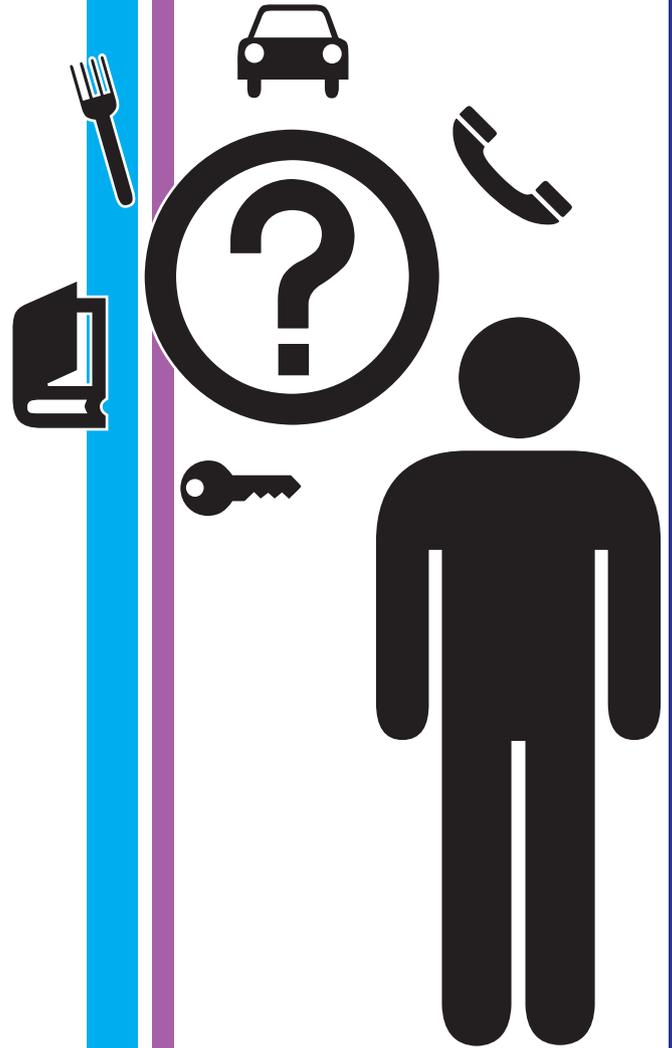
- **Pampelune**  
Av. Pío XII 33, entre-sol gauche  
31008 Pampelune
- **Tudela**  
Place Sancho el Fuerte 10, 2º-of. 5  
31500 Tudela
- **Estella**  
Rue Calderería 2, rez-de-chaussée  
31200 Estella
- **Santesteban**  
Route del Mercado 7, 1º gauche  
31740 Santesteban

Il y a en outre un service d'orientation générale à :

- **Maison de la Jeunesse de Pampelune**  
(Casa de la Juventud de Pamplona)  
Rue Sangüesa, 30  
31005 Pampelune  
Tphne.: 948 233512







GUIDE DE RESSOURCES POUR LES JEUNES  
IMMIGRANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES

# AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

## AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Dans ce chapitre nous allons répondre aux questions qui n'ont pas été répondues. Nous allons voir ce qu'est un Service Social de Base avec ses caractéristiques, nous parlerons du permis de conduire et de sa régularisation en Espagne, pour finir avec plusieurs questions sur les gîtes et où vous pouvez vous adresser si vous êtes victimes d'actions racistes.

### Qu'est un Service Social de Base?

C'est un endroit où vous allez recevoir des informations afin de pouvoir accéder et utiliser les différentes ressources sociales.

Pour cela, on effectuera une étude de votre situation personnelle et on vous offrira des conseils sur les droits que vous avez et sur les ressources sociales qui existent, ainsi qu'une orientation sur d'autres services, si c'est nécessaire.

### Où se trouvent-ils?

Ce sont des organismes qui dépendent des Mairies, c'est donc à la Mairie de votre localité que vous devez vous adresser pour savoir quel est le service de base qui vous correspond.

À Pampelune il y a 11 Services Sociaux de Base, distribués dans les différents quartiers de la ville.

Pour plus ample information sur les Services Sociaux, vous pouvez appeler le numéro **012**, et le **010** si vous habitez à Pampelune. Toute l'information municipale vous sera fournie à ces deux numéros de téléphone.



## PERMIS DE CONDUIRE

### J'ai un permis de conduire de mon pays. Est-ce que je peux conduire en Espagne avec le permis de mon pays?

En principe, vous ne pouvez pas conduire en Espagne avec le permis de votre pays.

Pendant il y a quelques exceptions sur lesquelles vous pouvez vous informer dans les entités qui travaillent avec des immigrants.

### Est-ce que le permis de conduire que j'obtiendrai en Espagne sera permanent?

Non, le permis de conduire en Espagne a une validité qui dépendra de votre âge.

Pour plus ample information vous pouvez vous adresser à la Direction de Circulation (Delegación de Tráfico).

### Quelle est la validité d'un permis de conduire international?

Le permis de conduire international est valable pour une durée de temps allant de 6 à 12 mois.

### Est-ce qu'il y a une autre alternative à part l'auto-école?

Oui, il y a deux entités (ANAFE et UGT) qui offrent des cours adaptés (dans certains cas avec un traducteur) aux immigrants pour obtenir le permis de conduire espagnol (pour automobiles seulement).



## AUTRES

### Est-ce qu'il y a des gîtes en Navarre?

Oui.



### De Cáritas:

- À Pampelune  
Rue González Tablas, 8 (Hommes)  
Av. Galicia, 18 - 2º (Femmes)

### Autres entités:

- Africa Etxea à Olite  
Il ne s'agit pas proprement dit d'un gîte, mais d'un centre pour des séjours plus ou moins longs pour des cas vulnérables (besoin d'apprentissage, périodes de convalescence...).

### Combien de temps puis-je y rester?

Cela dépend de votre situation, mais dans les gîtes pour hommes un maximum de 5 jours.

### Si je suis victime d'une agression de type raciste où dois-je m'adresser?

Vous pouvez vous adresser à l'association SOS Racisme et leur raconter votre cas.



## ÉCOLES MATERNELLES

### Que dois-je faire pour inscrire mon enfant à un école maternelle?

Il y a des écoles maternelles publiques et des maternelles privées.

- **Écoles maternelles publiques.**  
Les places sont limitées, ce qui fait qu'il n'y a pas assez de places pour tous les demandeurs. Il y a un délai rigoureux (un mois) d'inscription, pendant lequel il faut pré-inscrire l'enfant pour le cours suivant. La sollicitude se fait dans chaque maternelle, et les places sont adjudgées d'après des barèmes, les listes des enfants admis sont publiées dans chaque maternelle. Le coût de la maternelle est fixé en fonction des revenus familiaux.

Vous pouvez vous adresser au Service Social de Base afin qu'ils vous informent du processus à suivre.

- **Écoles maternelles privées.**  
On peut avoir directement accès à une place en payant le montant correspondant.



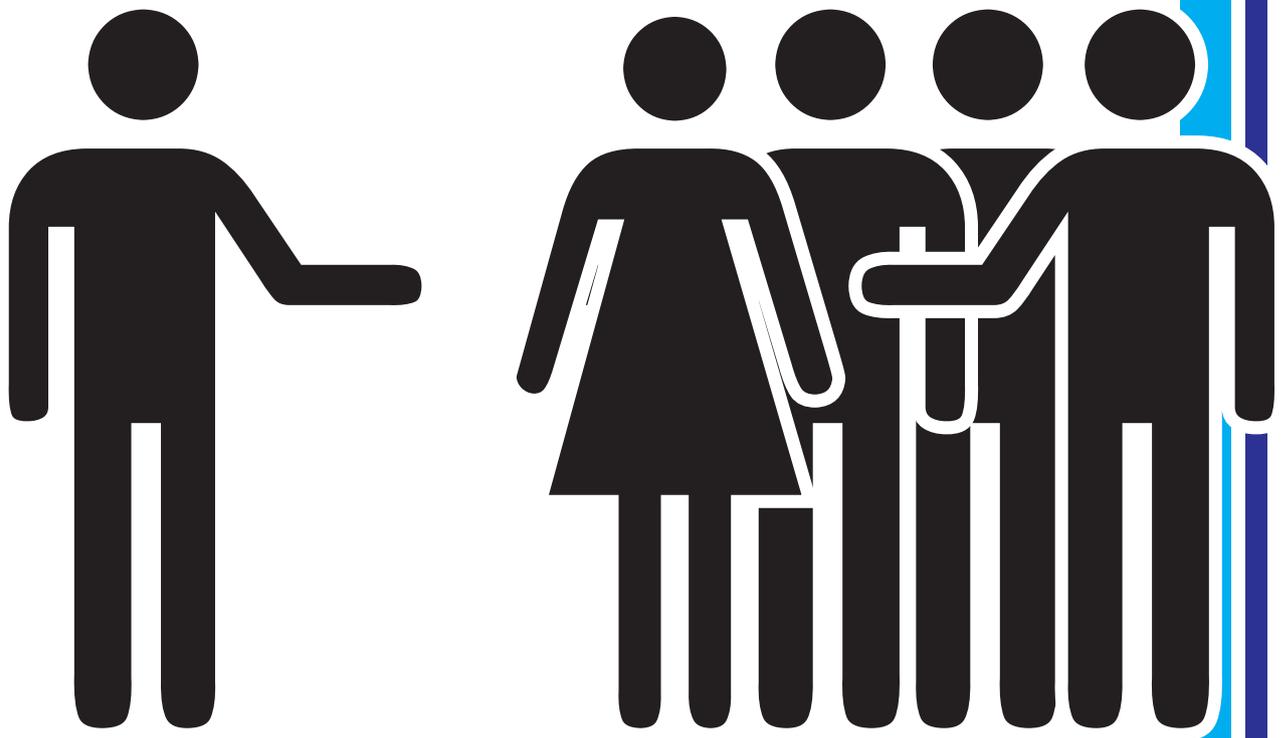
## ADRESSES D'INTÉRÊT

- **Dirección General de Bienestar Social**  
(Direction Générale de Bien-Être Social)  
Rue Yanguas y Miranda, 27 – Rez-de-Chaussée  
31003 Pampelune  
Tphne.: 848422996 Fax: 848 423818
- **Institut Navarrais de Bien-Être Social**  
(Instituto Navarro de Bienestar Social)  
Rue Gonzales Tablas, s/n. 31005 Pampelune  
Tphne.: 848422996 Fax: 948 240108
- **Jefatura Provincial de Tráfico**  
(Direction Provinciale de Circulation)  
Rue Vuelta del Castillo, 11 Rez-de-Chaussée. 31007 Pampelune  
Tphne.: 848422996 Fax: 948 261541
- **Unión General de Trabajadores**  
(Union Générale des Travailleurs - UGT)  
(Voir liste des associations dans le Guide)
- **Comisiones Obreras** (Commissions Ouvrières)  
(CCOO-ANAFE-CITE).  
(Voir liste des associations dans le Guide)
- **Services Sociaux de Base**  
(Servicios Sociales de Base) (Il y en a plusieurs)

**Pour plus ample information sur ANAFE, UGT, ou SOS RACISME, veuillez consulter le guide de ressources qui se trouve à la fin de ce Guide.**







GUIDE DE RESSOURCES POUR LES JEUNES  
IMMIGRANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES

# ASSOCIATIONS

## UGT



- Association UGT**  
 (Asociación UGT) Pampelune  
 Av. Zaragoza 12, 1er  
 31003 Pampelune  
 Tphne.: 948 291281  
 Fax: 948 242828  
 Mail: [centroguia.pamplona@navarra.ugt.org](mailto:centroguia.pamplona@navarra.ugt.org)  
 Horaire: du lundi au vendredi de 9h00 à 13h30  
 et de 16h00 à 19h30.
- Av. Marcelo Celayeta, 75. (Édifice IWER)  
 IFES. Entrée 4 C. Premier étage, hangar C2.  
 31014 Pampelune  
 Tphne.: 948 153 193  
 Mail: [centroguia.pamplonanavarra.ugt.org](mailto:centroguia.pamplonanavarra.ugt.org)  
 Horaire: le mardi, jeudi et vendredi de  
 9h00 à 13h30 et de 16h00 à 19h30.

Face au phénomène de l'immigration, l'UGT cherche à donner une réponse intégrale et intégrante, en promouvant l'égalité des droits et des devoirs parmi tous les travailleurs et à lutter en faveur d'une société libre et égalitaire.



### QUI L'OFFRE?

L'UNION GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS DE NAVARRE  
 en collaboration avec le Gouvernement de Navarre.



### À QUI S'ADRESSE T'ELLE?

L'assistance s'adresse aux immigrants qui habitent en Navarre, aux immigrants qui sont repartis et à la population en général qui veut être informée sur la migration.



### QU'OFFRE T'ELLE?

#### PREMIER ACCUEIL

- Programme d'information et d'orientation.
- Programme d'assistance juridique administrative sur tout ce qui touche aux étrangers.
  - Information, aide et assistance sur:
    - Droits politiques et sociaux conformément à la Loi d'Immigration.
    - Démarches pour l'obtention de visas.
    - Types de Permis de Travail pour ceux qui travaillent comme salariés et à leur compte.
    - Renouvellement des permis de travail.
    - Travailleurs saisonniers.
    - Démarches pour l'obtention de Nationalité.
    - Regroupement familial.
    - Contrat de location de logements.



- Acquisition d'aides sociales.
- Validation d'études.
- Assistance Juridique en Législation Pénale (infractions légères, graves, très graves).

## AIRE DU TRAVAIL

1. Programme d'emploi.
2. Projets et itinéraires d'incorporation sociale et professionnelle individualisés.
  - Information, aide et assistance sur:
    - Le contrat de travail.
    - Types de contrats.
    - Concepts professionnels (Travail nocturne, travail par équipes, repos, permission d'allaitement, réduction de journée, vacances, quitus, congés sans soldes, accords collectifs, protection à la maternité, protection aux travailleurs).
  - Bourse de Travail.

## AIRE FORMATIVE

### Actions formatives pour l'accueil de personnes immigrantes, qui favorisent l'intégration dans le Marché du Travail.

- Espagnol.
- Soudure.
- Assistance et garde de personnes âgées.
- Hôtellerie.
- Électricité.
- Informatique.
- Cours pour l'obtention du permis de conduire B.
- Vendeuse.
- Monographiques sur le marché du travail.
- Séances de préformation. Techniques de recherche d'emploi. Formation légale. Développement personnel.

## PROGRAMMES TRANSVERSAUX.

1. Sensibilisation.
2. Promotion sociale.
3. Médiation interculturelle.

L'ensemble de l'activité personnalisée réalisée dans les Centres Guide d'Assistance aux Immigrants se déroule parallèlement avec des actions de sensibilisation cherchant à obtenir la pleine intégration interculturelle et sociale parmi la population immigrante et la population autochtone, comme des journées de rencontres interculturelles.

### Activités réalisées.

- Réalisation et participation à des campagnes, des journées et des débats cherchant à sensibiliser la population autochtone face aux problèmes que présente ce collectif.
- Collaboration avec les moyens de communication (presse, radio, télévision) ainsi qu'avec d'autres entités.
- Création d'espaces de rencontre entre la population migrante et la population autochtone.
- Débats de sensibilisation pour les professionnels qui travaillent avec ce collectif.
- Réalisation de campagnes pour prévenir la violence domestique chez les couples d'immigrants.

### COMMENT S'Y RENDRE ?

On peut s'y rendre au moyen des lignes suivantes d'autobus.

La 1, 5, 6 et la 17 sont les lignes d'autobus les plus proches.





Le siège central d'UGT se trouve dans l'édifice entouré d'un cercle.



## ADRESSES DANS LA COMMUNAUTÉ FORALE : Vous nous trouverez à :

- **ALSASUA**  
Rue Erkuden, 4. 31008  
Tphne.: 948 467120  
Fax: 948 468382  
Horaire: le mercredi tous les 15 jours de 9h00 à 13h30 et de 16h00 à 19h30.
- **ESTELLA**  
Rue Huarte de San Juan, s/n. 31200  
Tphne.: 948 550640 / 948 554026  
Fax: 948 550229  
Horaire: le lundi et le mercredi tous les 15 jours de 9h00 à 13h30 et de 16h00 à 19h30.
- **SANGÜESA**  
Rue Las Torres, 18. 31400  
Tphne.: 948 430532  
Fax: 948 430532  
Horaire: le mardi de 16h00 à 19h30.
- **TAFALLA**  
Rue Cuatro Esquinas 1, 1º. 31300  
Tphne.: 948 700890 / 948 703395  
Fax: 948 703395
- **TUDELA**  
Rue Cuesta de la Estación, 3 31500  
Tphne.: 948 402425  
Fax: 948 827408  
Courrier électronique: [centroguia.tudela@navarra.ugt.org](mailto:centroguia.tudela@navarra.ugt.org)  
Horaire: du lundi au vendredi de 9h00 à 13h30. et de 16h00 à 19h30.
- **PERALTA**  
Rue Espoz y Mina, 2. 31350  
Tphne.: 948 713204 / 948 713307  
Fax: 948 713204  
Horaire: du lundi au jeudi de 9h00 à 13h30. et de 16h00 à 19h30.
- **AZAGRA**  
Rue Filemón Losantos, 15  
Tphne.: 948 677585  
Horaire: le lundi de 9h30 à 14h00 et de 15h30 à 19h00.
- **SAN ADRIÁN**  
Rue Santa Gema, 28  
Tphne.: 948 696600  
Horaire: le mardi de 9h30 à 14h00 et de 15h30 à 19h00.
- **CADREITA**  
Place de l' Ayuntamiento, s/n  
Horaire: le jeudi de 9h30 à 14h00 et de 15h30 à 19h00.
- **CAPARROSO**  
Place España, 12  
Horaire: le jeudi de 9h00 à 13h30.
- **OLITE**  
Mairie de Olite  
Horaire: le mercredi de 9h00 à 13h30.



## ANAFE - CITE - CC.00.



- **Association ANAFE-CITE-CC.00. Pampelune**  
Tphne.: 948 136078  
Fax: 948 136079  
Mail: [anafed@anafe-cite.org](mailto:anafed@anafe-cite.org)  
Directeur - Coordinateur: Eduardo Jiménez Caro  
Mail: [eduardo@anafe-cite.org](mailto:eduardo@anafe-cite.org)  
Horaire: du lundi au jeudi de 9h00 à 14h00.  
et de 16h00 à 19h00 ; le vendredi et les mois de juillet et d'août de 9h00 à 14h30.

ANAFE-CITY (CC-00) travaille en faveur de l'incorporation sociale et professionnelle des immigrants et déclare son engagement sur les valeurs de liberté, de solidarité et de justice sociale, en promouvant non seulement le développement économique et social des personnes qui sont les bénéficiaires de son activité, mais elle s'engage aussi sur le respect de l'intégrité culturelle de celles-ci, et défend le droit d'intégration des immigrants qui actuellement sont une partie importante de la société navarraise.



### À QUI S'ADRESSE T'ELLE?

Anafe assistera notamment des actions qui favorisent l'intégration sociale et professionnelle de la population immigrante.

### QU'OFFRE T'ELLE?

Développement d'activités et d'actions formatives, d'incorporation sociale et professionnelle, culturelles, de sensibilisation, de diffusion et de recherche pour aider la population immigrante.

#### AIRE D'INCORPORATION SOCIALE

L'objectif est de favoriser l'incorporation de la population immigrante et d'améliorer ses conditions de vie. De même elle cherche à sensibiliser et à informer la population dans son ensemble sur le phénomène migratoire et à promouvoir des valeurs de respect et d'acceptation mutuelle.

1. Programme d'information et d'orientation.
2. Programme d'assistance juridique administrative sur tout ce qui touche aux étrangers.
3. Projets et itinéraires d'incorporation sociale et professionnelle individualisés.
4. Programme du logement.
5. Projet social et sanitaire.

#### AIRE D'INCORPORATION PROFESSIONNELLE

1. Programme pour l'emploi: son but est d'améliorer la situation professionnelle de la communauté des immigrants au moyen de lignes à suivre pour la recherche d'un emploi, bourse de travail, assistance juridique-professionnelle, médiation dans des conflits, aide pour la création d'auto emploi,...
2. Programme de formation:
  - Formation pré-professionnelle: cours d'espagnol,

connaissance du monde du travail, techniques de recherche d'emploi, permis de conduire...

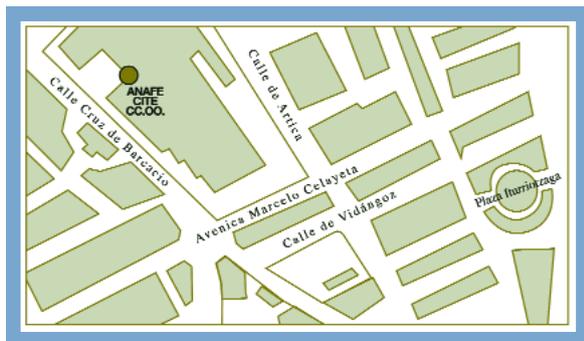
- Formation occupationnelle: marmiton, informatique et Internet, assistance à des personnes dépendantes, conducteurs de chariots, caissière...
- Formation à entreprises: au moyen d'un programme de formation sur l'embauche de travailleurs immigrants.

## PROGRAMMES TRANSVERSAUX

1. **Sensibilisation:** Promouvoir le respect envers la diversité culturelle des personnes qui cohabitent dans notre communauté et stimuler l'associationnisme entre la population immigrante.
2. **Promotion sociale:** favoriser et améliorer la communication, l'échange et les rapports entre les personnes et les groupes de cultures différentes.
3. **Médiation interculturelle:** Connaître et comprendre le phénomène des migrations par le biais de l'analyse et de la recherche.

## COMMENT S'Y RENDRE?

On peut s'y rendre au moyen des lignes suivantes d'autobus. La 1, 5, 6 et la 17 sont les lignes d'autobus les plus proches.



Le siège central d'ANAFE se trouve dans l'édifice entouré d'un cercle.



## ADRESSES DANS LA COMMUNAUTÉ FORALE: vous nous trouverez à:

- **TUDELA**  
Rue Ugarte Dña. María 12, rez-de-chaussée  
Tphne.: 948 826712  
Fax: 948 820150

## SERVICE ITINÉRANT DE ANAFE-CITY

- **PERALTA**  
Av. de la Paz 9, 1º  
Tphne./Fax: 948 750798  
Horaire: du lundi au mercredi de 9h00 à 14h00 et de 16h00 à 19h00.
- **SAN ADRIÁN**  
Rue Santa Gema 33-35, entresol  
Tphne.: 948 672024  
Fax: 948 696257  
Horaire: le jeudi de 9h00 à 14h00 et de 16h30 à 19h00.
- **ESTELLA**  
Rue Merindad 24, rez-de-chaussée  
Tphne./Fax: 948 554251  
Horaire: le vendredi de 9h00 à 14h00.
- **TAFALLA**  
Rue Beire 2, rez-de-chaussée  
Tphne./Fax: 948 702673  
Horaire: le mercredi de 9h00 à 14h00.
- **SANGÜESA**  
Rue Mayor, 10  
Tphne.: 948 870781  
Horaire: un jeudi sur deux, de 9h00 à 15h00.



## CROIX ROUGE NAVARRE



- **Croix Rouge Pampelune**

Rue Leyre 6, 2<sup>a</sup> étage. 31012 Pampelune

Tphne.: 948 207258

Fax: 948 222766

Vous nous trouverez aussi à : Pampelune, Tudela, Azagra, Cintruénigo, Cascante et Cortes

Mail: cigea@cruzroja.es

Direction Provinciale: M<sup>a</sup> Concepción Igea

Responsable de Programme: María Ezkurra

Mail: maezla@cruzroja.es

Horaire de service: du lundi au vendredi de 9h00 à 14h00.



**CROIX ROUGE** a pour but d'aborder les différents aspects du phénomène de l'exclusion sociale en partant d'un point de vue intégral par le biais d'une stratégie marco pour l'inclusion.

L'immigration en soi n'est pas un processus de marginalisation, ce sont les handicaps qu'ont ces personnes dans les pays récepteurs (ignorance de la langue, des coutumes, les sentiments de déracinement qu'elles ressentent, les difficultés économiques et les expériences de rejet qu'elles vivent) qui les conduisent à la marginalisation. C'est pour cette raison, que Croix Rouge Navarre, développe des projets d'intervention sociale qui cherchent à prévenir la marginalisation de cette communauté, en soulageant, dans les différentes aires d'intervention (santé, social, professionnel...), la souffrance humaine.



### À QUI S'ADRESSE T'ELLE?

Aux immigrants en général, qu'ils se trouvent ou non en situation légale.



### QU'OFFRE T'ELLE?

#### PROJET: SERVICE SOCIAL INTINÉRANT ZONE MOYENNE ET RIBERA

Localités: Pampelune, Cintruénigo, Cascante, Azagra, Cortes et Tudela.

Activités:

1. Information et assistance à l'immigrant sur le milieu social d'accueil.
2. Information, démarches et assistance juridique.
3. Activités qui favorisent le processus d'intégration sociale et professionnelle.
4. Coordination permanente avec d'autres ressources normalisées.
5. Cours d'espagnol.

## PROJET: APPARTEMENT D'ACCUEIL POUR FEMMES IMMIGRANTES EN SITUATION DE DIFFICULTÉ SOCIALE

### PROJET: PROMOTION DE SANTÉ AVEC DES FEMMES IMMIGRANTES

On cherche à :

1. Favoriser les prestations sanitaires à la communauté immigrante.
2. Détecter, parmi les femmes qui vont être formées, les besoins les plus importants du point de vue sanitaire.
3. Renforcer les rapports personnels, sociaux et d'aide mutuelle en créant un lieu de rencontre.
4. Favoriser la connaissance des ressources sanitaires afin qu'elles soient utilisées de façon optimale.

### PROJET: AIDE PSYCHOLOGIQUE

C'est un projet d'intervention psychologique individuel et collectif qui s'adresse aux immigrants, dont le but est la prévention de troubles ou de pathologies sévères grâce au traitement de symptômes causés par leur processus migratoire (anxiété, dépression, angoisse, distorsions cognitives...).

### PROJET: RETOUR VOLONTAIRE

Il s'agit de donner à l'immigrant qui se trouve en situation de vulnérabilité extrême, les moyens pour retourner à son pays, à condition que son retour soit considéré comme définitif (achat de billets, accompagnement aux aéroports, gestions avec le pays d'origine, coordination avec d'autres services de la communauté...).

## PROJET: ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LA RÉALITÉ DE L'IMMIGRATION CONTRE LE RACISME ET LA XÉNOPHOBIE

### PROJET: RÉFUGIÉS

Il s'agit d'un projet d'accueil pour les personnes qui fuient de leurs pays pour des raisons politiques, religieuses, etc. et qui souhaitent adopter la loi d'asile dans notre pays. Son but est d'offrir une aide économique, sociale, sanitaire, et professionnelle au demandeur d'asile.

### CENTRE DE FORMATION

1. Cours de formation dans les aires de plus grande offre d'emploi.
2. Cours d'espagnol et d'alphabétisation.
3. École de médiation Inter-culturelle.

### PLAN POUR L'EMPLOI

Spécifique pour la communauté, avec information adressée aux chefs d'entreprise.

### COMMENT S'Y RENDRE?

On peut s'y rendre en utilisant les lignes suivantes d'autobus qui ont leur arrêt à la Place de Merindades: La 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 17 et la 20 sont les lignes d'autobus les plus proches.





Le siège central de la CROIX ROUGE se trouve dans l'édifice entouré d'un cercle.



### ADRESSES DANS LA COMMUNAUTÉ FORALE : Vous nous trouverez à:

- **APPUI PSYCHOLOGIQUE**  
Rue Leyre 6, 2<sup>a</sup> étage. 31002 Pampelune  
Tphne.: 948 206354  
Horaire: de 9h00 à 14h00.
- **APPARTEMENT D'ACCUEIL**  
Bureau Local de Tudela  
Tphne.: 948 827450
- **PLAN POUR L'EMPLOI**  
Rue Leyre 6, 2<sup>a</sup> étage. 31002 Pampelune  
Tphne.: 948 207264  
Horaire: de 8h00 à 15h00.
- **CENTRE DE FORMATION**  
Rue Leyre 6, 1<sup>a</sup> étage. 31002 Pampelune  
Tphne.: 948 206352  
Horaire: de 9h00 à 14h00 et de 16h00 à 21h00.
- **SERVICIO SOCIAL ITINÉRANT**
- **TUDELA**  
Av. Pampelune, s/n  
Tphne.: 948 827450  
Fax: 948 827242  
Horaire: le lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 14h00.
- **AZAGRA**  
Rue Francisco Arbeloa, 30  
Tphne./Fax: 948 692602  
Horaire: le lundi, mercredi et jeudi de 16h00 à 21h00.
- **CINTRUÉNIGO**  
Place de la Paz, 1  
Tphne.: 948 812137  
Horaire: le lundi, mercredi et le jeudi de 16h30 à 21h30.
- **CASCANTE**  
Rue Trasera de la Iglesia, s/n  
Tphne.: 948 850479  
Horaire: le mardi et le vendredi de 16h00 à 21h.
- **CORTES**  
Place Mayor 9, rea-de-chaussée  
Tphne.: 948 800196  
Horaire: le mercredi et le vendredi de 16h00 à 21h.



## ASSOCIATIONS D'IMMIGRANTS À PAMPELUNE ET SA CONTRÉE

| NOM   | ADRESSE   | TÉLÉPHONE                         |
|---|---|-----------------------------------|
| <b>HALDY FOTTY</b>  |   |                                   |
| Association de Africa-ains Unis                                     | Rue Leyre, 6 (Locaux de la Croix Rouge)                     | 626 012 982<br>619 133 383        |
| <b>ASOBOL</b>   |   |                                   |
| Association Boliviens Navarre                                       | Av. Zaragoza, 23 (Locaux d Paúles)                          | 948 178 133                       |
| <b>CENTRE ARGENTIN NAVARRAIS</b>                                    |   |                                   |
|   | Rue Urroz 24, rez-de-chaussée.                              | 948 363 231<br>649 812 550        |
| <b>ACNA</b>   |   |                                   |
| Association Camerounaise de Navarre et amis                         | Rue Calderería 26, 6° D                                     | 636 086 448<br>627 313 668        |
| <b>CENTRE CULTUREL CHILIEN</b>                                      |   |                                   |
|   | Rue Remiro de Goñi 12, arrière                              | 948 249 688                       |
| <b>ANICHILA</b>   |   |                                   |
| Association navarraise de Chiliens et de Sud Américains             | Place de los Tilos 4, 16° B Barañain                        | 686 014 651<br>948 207 819        |
| <b>ASOCOLON</b>   |   |                                   |
| Association résidents en Navarre                                    | Rue Bergamín 31, 5° gauche. (locaux de laparoisse Bergamin) | 650 333 154<br>616 280 734        |
| <b>MAISON CULTURELLE DE COLOMBIE EN NAVARRE</b>                     |   |                                   |
|   | Rue Fuente del Hierro, 4 arrière                            | 655161 750                        |
| <b>ASSEMBLÉE DE CONGOLAIS DE NAVARRE</b>                            |   |                                   |
|   | Rue Navarrería25, rez-de-chaussée.                          | 948 134 587<br><b>678 977 196</b> |
| <b>APROE</b>  |   |                                   |
| Association Pro-Équateur  | Av. Zaragoza, 23(Locaux de Paúles)                          | 619 685 434                       |
| <b>ASSOCIATION ÉQUATORIENS RÉSIDANTS EN NAVARRE VIERGE DU CYGNE</b> |   |                                   |
|   | Av. Zaragoza, 23 (Locaux de Paúles)                         | 948 134 774                       |
| <b>ECUANAVARRA</b>  |   |                                   |
| Travesía Monasterio Velate, 2                                       | (locaux de la paroisse San Alberto)                         | 659 261 512                       |



| NOM  | ADRESSE   | TÉLÉPHONE                  |
|--|---|----------------------------|
| <b>AMEN</b>                                  |   |                            |
| Association de Maliens à Navarre             | Rue Leyre, 6 (Locaux de la Croix Rouge)                         | 660 589 704                |
| <b>ASSOCIATION AVEC TOI PÉROU</b>            |   |                            |
|  | Av. Zaragoza, 12 (Locaux d'UGT)                                 | 948 291 292<br>636 539 654 |
| <b>ACUDE</b>                                 |   |                            |
| Association Culturelle Dominico-Espagnole    | Centre Culturel Juslarrocha                                     | 948 363 693<br>679 002 921 |
| <b>AISENA</b>                                |   |                            |
| Association Sénégalais en Navarre            | Kaleberri 16, 4 <sup>o</sup> A                                  | 948 307 522<br>646 012 482 |
| <b>COMMUNAUTÉ ARABE BEREBER</b>              |   |                            |
|  | Rue Compañía, 9   | 686 149 090                |
| <b>ASNAVEN</b>                               |   |                            |
| Association Navarro Vénézolaine              | Rue Serafín Olave, 1<br>(Locaux Paroisse San Juan Bosco)        | 948 182 882<br>647 601 445 |
| <b>AENA</b>                                  |   |                            |
| Association d'Étrangers résidants en Navarre | Av. Marcelo Celayeta 75 A-3 2 <sup>o</sup><br>(Locaux de ANAFE) | 948 136 078                |

## ASSOCIATIONS D'IMMIGRANTS À TUDELA ET RIBERA

| NOM                              | ADRESSE                            | TÉLÉPHONE                  |
|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| <b>ASSOCIATION SIMÓN BOLÍVAR</b> |                                    |                            |
|                                  | Rue Azcona Gamen, rez-de-chaussée. | 948 412 174<br>652 652 693 |
| <b>COMMUNAUTÉ ISLAMIQUE</b>      |                                    |                            |
|                                  | Rue Roncal, 24 (Mosquée)           | 686 167 346                |
| <b>ADEREC</b>                    |                                    |                            |
| Amérique du Sud                  | Place de la Paz, s/n               |                            |

